



Pour des raisons de clarté et de préférence stylistique, ce document est rédigé en utilisant une forme de langage non inclusive. Pour les skippers et seconds, ce document est indissociable de la charte AJPB.

Skipper

Il a la responsabilité du bateau et de l'équipage pendant la durée du camp. Lors des activités à terre, les élèves sont sous la responsabilité des enseignants. Le skipper, ou chef de bord, est le supérieur hiérarchique du second pour tout ce qui concerne la navigation et l'organisation générale à bord.

- Signer et respecter la charte AJPB.
- Skipper le bateau en se conformant aux règles de sécurité en vigueur, à celles de l'Association Jean-Paul Baechler (AJPB), ainsi qu'aux recommandations quotidiennes.
- Participer aux briefings quotidiens, selon le planning ou la convocation du chef de flottille.
- Se conformer aux recommandations et décision du chef de flottille.
- Coopérer avec le chef de camp et se conformer à ses demandes.
- Lors du briefing initial de sécurité à bord, informer et former les élèves à ces règles. En navigation, superviser et veiller au respect strict de ces règles de la part de l'ensemble de l'équipage.
- Veiller au respect par les élèves des règles de sécurité à bord.
- Permettre, selon les conditions, aux élèves de piloter le bateau, de participer aux manœuvres de navigation, la supervision du skipper ou du second est obligatoire.
- Former les élèves aux principes généraux de la navigation à la voile.
- Intégrer, selon les conditions, les élèves dans les manœuvres de navigation, de port, ou de mouillage.
- Être exemplaire en termes de comportement et de respect des règles de sécurité, dans le strict respect de la charte AJPB.
- Instruire et former le second en matière de navigation (manœuvres au port, sécurité, voile, gestion bateau et équipages, etc.).



- Sur demande, valider par sa signature les documents utiles à l'obtention du permis mer (carnet de validation des milles, livre de bord).
- Aider le second à garantir une bonne entente et un bon fonctionnement de l'équipage.
- Lors de baignades, veiller à ce que les règles minimales de sécurité soient appliquées. La surveillance du skipper, du second ou de l'enseignant est obligatoire.



Second

Il aide le skipper dans tous les aspects de la navigation et de l'encadrement des élèves pendant la durée du camp. Lors des activités à terre, les élèves sont sous la responsabilité des enseignants. Il est subordonné au skipper pour tout ce qui concerne la navigation et l'organisation générale à bord.

- Signer et respecter la charte AJPB.
- Seconder le skipper lors de la navigation et des manœuvres.
- Tenir le skipper informé de ce qui est nécessaire (dysfonctionnements, non-respect des règles, demandes des élèves...).
- Veiller au bon fonctionnement de l'équipage : ambiance, respect des règles de vie communautaire, gestion de comportements non-adaptés et non-discrimination.
- Gérer et superviser la répartition des tâches quotidiennes au sein de l'équipage des élèves.
- Assurer et superviser l'avitaillement du bateau avec les élèves désignés et leur enseignant.
- Superviser et aider, avec les élèves désignés, l'approvisionnement et l'organisation des repas. Mais ce sont, en priorité, les élèves qui cuisinent.
- Gérer, avec les élèves, la caisse de bord.
- Assurer une bonne communication avec l'enseignant responsable des élèves durant la semaine de navigation.
- Remplacer ou accompagner le skipper aux briefings lorsque cela est planifié ou demandé.
- Protéger et respecter la personnalité des élèves.
- Assister les élèves dans leur formation aux principes généraux de la voile.
- Être exemplaire en termes de comportement et de respect des règles de sécurité, dans le strict respect de la charte AJPB.



Enseignant

Il a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour que les élèves arrivent dans de bonnes conditions à la semaine de navigation. Il a la responsabilité des élèves lorsqu'ils sont à terre.

Avant la semaine de navigation

- Préparer les élèves à la semaine de navigation.
- Organiser et superviser avec les élèves des actions de récolte de fonds.
- Assurer la communication nécessaire avec les parents.
- Participer activement aux différents échanges avec le chef de camp et le responsable hiérarchique selon l'organigramme AJPB.

Pendant la semaine de navigation

- Veiller à la santé mentale et physique des élèves.
- Renseigner le second sur des éléments importants et inhabituels concernant la santé mentale et physique des élèves.
- Prendre, stocker et rendre les smartphones des élèves au début, pendant et à la fin de la semaine.
- S'assurer que les élèves produisent le contenu multimédia à publier sur le blog, selon planification établie.
- Participer à l'avitaillement du bateau, sous la responsabilité du second.
- Accompagner et assumer la responsabilité des élèves dans toutes les activités à terre.
- Assurer une bonne communication avec le skipper et le second durant la semaine de navigation.
- Être exemplaire en termes de comportement et de respect des règles de sécurité, dans le strict respect de la charte AJPB.
- Participer activement à la navigation et à la vie à bord de son bateau.